

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2856**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de production transport de personnes

Nouvel intitulé : Responsable de production transport de personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe AFT- IFTIM Formation continue (AIFC)	Directeur AFT-IFTIM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable production transport de personnes coordonne le service production et l'assure de son appui technique. Il est garant, auprès des clients institutionnels ou privés, de la faisabilité technique des engagements contractuels. Il participe à l'étude et à la conception des dossiers d'appels d'offres engageant durablement l'entreprise. Il veille à l'optimisation des moyens matériels et humains et en prévoit les adaptations futures. Il transmet les informations nécessaires au fonctionnement des autres services et participe au développement de l'entreprise dans le respect des procédures de qualité internes et des réglementations.

Les compétences et capacités attestées relèvent des opérations permettant de :

- Déterminer la production des services
- Décliner l'offre de transport dans le cadre d'une démarche qualité
- Décliner l'organisation du service en fonction de l'activité
- Apprécier et mettre en œuvre le mode de management adapté au contexte
- Structurer le budget de fonctionnement du service production
- Bâtir un tableau de bord de production et en apprécier les résultats

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce au sein d'entreprises de transport de voyageurs (filiales de groupe ou entreprises indépendantes) en urbain ou interurbain

Directeur d'exploitation, Directeur de production, Responsable d'exploitation, Responsable des opérations, Directeur des opérations, Responsable de centre

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4202 : Direction d'exploitation des transports routiers de personnes

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque compétence définie précédemment fait l'objet d'une évaluation fondée sur des épreuves intermédiaires réalisée sur la base d'une mise en situation professionnelle reconstituée et sur un dossier réalisé dans le cadre d'un stage, des épreuves finales constituées d'une mise en situation professionnelle avec constitution d'un dossier et d'un entretien technique.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Pour 67% : professionnels du secteur d'activité Pour 33% : membres de l'organisme délivrant la certification
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Pour 67% : professionnels du secteur d'activité Pour 33% : membres de l'organisme délivrant la certification
En contrat de professionnalisation	X	Pour 67% : professionnels du secteur d'activité Pour 33% : membres de l'organisme délivrant la certification
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Pour 67% : professionnels du secteur d'activité Pour 33% : membres de l'organisme délivrant la certification
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production transport de personnes" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable d'une Unité d'exploitation, option Transport de Personnes'. L'homologation prend effet à compter de juin 2000.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Assistant de direction du transport routier'.

Observations : Nouveaux intitulés : Responsable d'une unité d'exploitation, option transport de personnes, option transport et logistique (T 01.53 et 01.54), délivrés par le Groupe AFT-IFTIM

Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de fin d'étude de préparation à la direction du transport routier'. Titre délivré par 'l'école de préparation à la direction du transport routier (AFT EDTR).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.aft-iftim.com>

Lieu(x) de certification :

AFT-IFTIM

46, avenue de Villiers

75847 PARIS Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Diplôme de fin d'étude de préparation à la direction du transport routier, délivré par l'école de préparation à la direction du transport routier (AFT EDTR) (Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992)

- Assistant de direction du transport routier (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

- Responsable d'une unité d'exploitation, option transport de personnes (Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001)

Certification suivante : Responsable de production transport de personnes